

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC

Publié avec l'approbation de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Propriétaire-Rédacteur: M. l'abbé D. GOSSELIN

CURÉ DU CAP-SANTÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Une piastre par an, payable d'avance, le numéro 2 cts

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET C^{ie}

—
1890

SOMMAIRE :

Saint nom de Jésus, 323.—La vénérable Mère Julie Billiard, 324.—Causerie religieuse, 326.—Indulgence in articulo mortis, 327.—Nouvelles religieuses, 330.—Les souvenirs de Saint François de Sales, 330.—Petite Chronique, 331.—Nécrologie ecclésiastique, 333.—Histoire d'une persécution, par la Sœur Mieczyslawska, Basilienne, 333.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Lundi,	20 janvier—SS. Fabien et Sébastien, m.
Mardi,	21 " —Ste Agnès, v. m.
Mercredi,	22 " —SS. Vincent et Anastase, m.
Judi,	23 " —Epousailles de la Ste Vierge.
Vendredi,	24 " —S. Timothée, év. m.
Sameü,	25 " —Conversion de S. Paul.
Dimanche,	26 " —III D. après l'Epiph., S. Polycarpe.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.

Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2½ h.

ÉGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

ÉGLISE SAINT-ROCH,

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

ÉGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

ÉGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	21 janvier—S. Vital.
Judi,	23 " —Convent de la Ste Famille.
Sameü,	25 " —Pointe aux Trembles
Dimanche,	26 " —Kancuraska.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

AVIS.

Bureau de la *Semaine Religieuse de Québec, Cap-Santé, comté de Portneuf.*
Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an. Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. On peut se procurer la série complète de la *Semaine Religieuse* pour l'année 1889, moyennant une piastre. Sur demande, la *Semaine Religieuse* recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LE PROPRIÉTAIRE-RÉDACTEUR.

LA
SEM AINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

SAINT NOM DE JÉSUS

Puissance du nom de Jésus.—Au nom d'un guerrier, vous voyez passer devant vous le tableau de la guerre, avec ses horreurs et ses gloires ; au nom d'un savant, le ciel et la terre s'entr'ouvrent sous vos yeux pour livrer leurs secrets ; au nom de son tyran, tout un peuple frémit d'indignation. Au nom de patrie et de liberté, l'exilé et le prisonnier tressaillent de joie et d'espérance, ou versent d'abondantes larmes. Il est un nom qui renferme en lui la puissance de tous les noms, c'est le nom de Jésus, et quand on le prononce, tout genoux fléchit.

Jésus, nom de grandeur, de douceur et de valeur.—Ce nom me rappelle le Dieu créateur des hommes, le plus grand des rois ; le ciel, la terre et les enfers sont prosternés devant la grandeur de ce nom.

Ce nom de douceur me rappelle le Père des hommes, Père charitable et miséricordieux ; le plus fidèle des amis, dans la joie et la douleur ; le plus doux, le plus généreux de tous les cœurs. Ce nom de valeur me rappelle aussi que Jésus est le Sauveur des hommes et le plus vaillant des guerriers. Il lutte contre Satan pour nous sauver ; Jésus, c'est le nom de notre libérateur ; exilés et prisonniers, il nous rappelle la patrie et la liberté.

Devoirs envers le nom de Jésus.—Nous devons le bénir et le faire bénir ; le sanctifier, s'incliner quand on le prononce, l'adorer, l'aimer, car c'est le nom de notre Juge ; et apprendre à le craindre pour éviter les rigueurs de sa justice.

LA VÉNÉRABLE MÈRE JULIE BILLIART.

Un jour du mois d'octobre 1794, une berline revenant de Compiègne s'arrêta dans la ville d'Amiens, à l'angle de la rue des Augustins et de la rue du Soleil. On en vit sortir une paysanne jeune et robuste, tenant dans ses bras une femme paralytique, âgée d'environ quarante ans, qui était sa tante, et qu'elle porta dans une maison voisine, sur un lit préparé d'avance pour la recevoir.

La pauvre infirme s'appelait Julie Billiard. Née dans un village de l'ancienne Picardie, au diocèse de Beauvais, elle avait manifesté, dès la plus tendre enfance, une piété angélique et un grand zèle pour le salut des âmes. Pendant la Révolution, celle qu'on surnommait " la sainte de Cuvilly " avait échappé comme par miracle à la fureur des monstres qui s'apprêtaient à la brûler vive sur un bûcher composé de croix de calvaires abattues et brisées.

La demeure qui offrit, à Amiens, un asile à la vertueuse fugitive, était celle du vicomte Blin de Bourdon. Occupée naguère par M. Ethelbert Lallart de Lebucquière, de pieuse mémoire, elle est habitée aujourd'hui par la très honorable et très chrétienne famille de Francqueville. On y voit encore la chambre où la vénérable Mère Julie a tant prié, tant souffert, tant édifié, tant écrit de lettres pleines de l'esprit de Dieu, tant répété sa maxime favorite : *Que le bon Dieu est bon !*

La vénérable Julie Billiard était à Amiens, clouée sur un lit de souffrance, lorsqu'elle entendit l'appel divin de Celui qui se plaît à choisir, pour ses grandes œuvres, ce qu'il y a de plus faible selon le monde, afin que nulle chair ne se glorifie devant lui. C'est à Amiens, à l'ombre de la magnifique cathédrale dédiée à la Reine du Ciel, que cette pauvre paralytique a fondé, pour l'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse, l'Institut des Sœurs de Notre-Dame, aujourd'hui si florissant en Belgique, en Angleterre et dans l'Amérique du Nord.

En 1809, par un concours de circonstances ménagées par la Providence, l'arbuste qui avait pris naissance sur les bords de la Somme, fut transplanté sur les rives de la Sambre et de la Meuse. Poussant de profondes racines dans ce sol propice, il est devenu un grand arbre. Il étend aujourd'hui ses branches vigoureuses jusqu'aux extrémités du Nouveau-Monde, abritant de son ombre

bienfaisante et nourrissant de ses fruits salutaires des milliers et des milliers d'âmes (1).

Julie Billiard s'endormit du sommeil des justes, dans la maison mère de son institut, à Namur (Belgique), le 8 avril 1816. Après sa mort, la renommée de ses vertus n'a fait que grandir, et de nombreuses faveurs ont été attribuées à son entremise. Il y a quelques années, dans les diocèses de Namur, de Malines, de Beauvais et d'Amiens, un tribunal ecclésiastique fut institué par l'autorité épiscopale, et l'on procéda, sous la haute direction des Vénérables Ordinaires, à l'information canonique sur les vertus, la réputation de sainteté et les miracles de la servante de Dieu.

Dans la séance qui eut lieu le samedi 25 mai de la présente année 1889, le cardinal Laurenzi, préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites et ponent de la cause, proposa, à la requête de Mgr Virili, postulateur, l'introduction en Cour de Rome de la cause de béatification de la servante de Dieu Julie Billiard. Les membres de la Sacrée-Congrégation, après avoir compulsé le volumineux dossier de cette grave affaire, pris connaissance des plaidoieries et entendu le promoteur de la foi, émirent un avis favorable : *Censuerunt : affirmative... si Sanctissimo placuerit.*

S. S. Léon XIII a ratifié la décision des éminentissimes cardinaux : Elle a daigné signer la Commission d'Introduction de la cause.

On sait qu'en conférant à la fondatrice des Sœurs de Notre-Dame le titre de *vénérable*, ce décret lui décerne, par là même, les premiers honneurs publics que l'Eglise de la terre a coutume de rendre aux bienheureux qui sont dans le ciel. "

(Semaine de Tournai).

(1) Les Sœurs de Notre-Dame, instituées par la vénérable Julie Billiard, reçoivent dans leurs pensionnats des jeunes personnes appartenant à des familles riches et aisées ; mais elles accueillent de préférence les pauvres dans leurs nombreuses classes gratuites. Fidèles à l'esprit de leur charitable Mère, elles regardent les jeunes filles indigentes comme leur portion choisie.

En 1887, d'après les éléments de statistique que nous avons entre les mains, 73,707 enfants pauvres ont reçu l'instruction et l'éducation religieuse chez les Sœurs de Notre-Dame ; et le nombre des converties, tant en Angleterre qu'en Amérique, s'est élevé à 1,784. Ainsi la Mère Julie continue de réaliser, par ses filles, la parole du divin Maître : *L'Esprit du Seigneur est sur moi... il m'a envoyé pour évangéliser les pauvres.*

CAUSERIE RELIGIEUSE

(Suite)

Il est des parents qui sont trop opportunistes dans le gouvernement de leur famille : opportunistes dans le choix d'un état de vie pour leurs enfants et dans le genre d'instruction qu'il leur faut donner ; opportunistes dans le choix des maîtres auxquels ils les confient ; opportunistes quant à la surveillance et à la correction ; opportunistes dans la grave question de leur établissement ; opportunistes en tout. Leurs enfants sont à peine capables de marcher seuls, et déjà on a décidé leur vocation. L'aîné est destiné à les aider dans l'agriculture ou le commerce ; du second, par l'âge, on fera un avocat ; du troisième, un médecin ; et on les élève à ce point de vue, sans se préoccuper de savoir si Dieu les veut là. Or, la vocation est une question de vie ou de mort : hors de sa vocation, il est difficile d'être heureux, difficile d'être utile à la société, presque impossible de remplir les devoirs d'un état pour lequel on n'a pas toutes les aptitudes, et par suite, difficile de se sauver.

Après avoir ainsi décidé la vocation d'un enfant sans consulter Dieu, en ne tenant compte que de l'utilité apparente du moment, on procédera de même pour tout le reste. On placera un enfant dans une académie, dans un atelier, dans un bureau, dans un service, où l'on doit prévoir que son innocence et sa foi vont courir des dangers réels. Pourquoi commet-on ces imprudences ? Parce que cette académie, cet atelier, ce bureau, sont pour l'enfant, on l'espère du moins, le chemin de la fortune. Comme si ces avantages appréciables certainement, toutes choses égales d'ailleurs, étaient la principale chose à considérer, et la première condition du bonheur ! Que de larmes cet opportunisme a fait verser à certains parents ! Que de jeunes gens, grâce à cela, ont quitté une voie dans laquelle ils auraient trouvé l'honneur et le bonheur !

Les parents ne sont pas moins imprudents dans la grave affaire de l'établissement de leurs filles. Quand un époux se présente, commencent-ils par s'informer du caractère, des vertus et des mœurs du prétendant ? Point du tout ; ils marieront leur fille avant même d'y avoir songé.

S'il a des manières agréables, un physique avantageux, une bonne position, non-seulement il est agréé, mais on va jusqu'à lui offrir indirectement la main qu'il convoite. C'est là un odieux trafic, un aveuglement que nous n'avons jamais pu comprendre chez les parents et chez les jeunes filles qui consentent à ces unions. Eblouies par un certain vernis, elles aiment à croire qu'elles corrigeront facilement les mauvais plis de ce prétendant

si obséquieux avant son mariage. Elles réussissent quelquefois, mais manquent leur coup plus souvent; passent une vie malheureuse, et deviennent mères d'enfants qui marchent sur les traces de leur père. La partie à jouer est déjà assez aléatoire, il nous semble, sans encore diminuer les chances de la gagner.

Un autre point où beaucoup de parents sont opportunistes, c'est dans la surveillance et la correction des enfants. Mais comme la surveillance coûte cher, vu qu'elle doit être de tous les lieux, de tous les temps, et s'étendre à tout, on s'en exempte, ou bien on l'exerce d'une manière bien trop libérale. Au lieu d'être comme un filet qui entoure l'enfant, le jeune homme et la jeune fille, la surveillance n'est plus que comme une haie mal entretenue, et que les trouées permettent de franchir quand on le veut. L'enfant échappe à la surveillance en se rendant à l'école, en allant jouer avec ses petits amis; et on ne s'informe ni avec qui il s'amuse, ni comment il se conduit en chemin. Les jeunes gens passent les soirées en dehors de la maison. Où vont-ils? On s'en inquiète peu. On admet un prétendant auprès d'une fille, et on les laisse seuls à la maison, au jardin, faire des promenades. Ils sont si innocents tous les deux!

Même opportunisme à propos de correction. On punira sévèrement une étourderie qui contrarie, et on reprendra à peine pour un péché grave. Qu'un enfant casse une vitre en jouant, un vase de peu de valeur, on l'enverra coucher sans souper; mais on le reprendra légèrement de s'être mal conduit à l'église et d'avoir scandalisé. L'enfant en conclura généralement que le fait d'avoir brisé un verre ou une tasse est plus répréhensible que celui d'avoir péché. Les enfants, cela est désirable et naturel, sont bruyants et remuants, et parce que cela dérange, on les forcera à se tenir immobiles, on les enverra jouer dehors, on se montrera maussade à leur égard, on leur parlera à peine, et pour ne pas déplaire à un visiteur, on lui permettra de dire en leur présence des choses qu'ils ne devraient jamais entendre.

Indulgence in articulo mortis

1o Licetne, aut saltem convenitne iterum applicare indulgentiam in articulo mortis? 2o quando aegrotus accepit applicationem in statu peccati mortalis? 3o quando post applicationem relapsus est? 4o quando post applicationem, diuturnâ laborat ægritudine?

R. ad 1m et 2m negative; ad 3m, prout jacet, negative. (Decreta auth. S. C. I. No. 9).

2o An benedictio apostolica pluries importiri posset novo mortis periculo redeunte ?

R. Negative, eâdem permanente infirmitate etsi diuturna ; Affirmative vero, si infirmus convaluerit, ac deinde quacumque de cau à in novu n mortis periculum redeat. (Decreta auth. S. C. I. No. 263.)

3o Utrum benedictio apostolica cum indulgentia plenaria in articulo mortis dari possit post collata extrema sacramenta, quum periculum quidem mortis adest, non tamen imminens ?

R. Affirmative. Quam responsionem ex rei natura pro omnibus ægrotis Christi fidelibus in mortis periculo constitutis valere dixerunt (Emi Patres). (S. C. I. 19 déc. 1885.)

4o Benedictio in articulo mortis cum applicatione indulgentiæ plenariæ potestne, si sit periculum in mora, concedi tum valide, tum licite, iis qui etiam culpabiliter non fuerunt ab incepto morbo sacramentis refecti, vel Pœnitentiæ, vel Eucharistiæ, vel Extremæ-Uctionis, vel nullo horum, subitoque vergunt ad interitum ?

R. Affirmative ad formam bullæ Benedicti XIV. (Decreta auth. S. C. I. No. 237.)

5o Utrum infirmus lucrari possit indulgentiam plenariam in articulo mortis a pluribus sacerdotibus facultatem habentibus impertiendam ?

R. Negative in eodem mortis articulo. (Decreta auth. No. 286.)

6o Utrum vi præcedentis resolutionis prohibitum sit, infirmo, in eodem mortis periculo permanenti, impertiri pluries ab eodem vel a pluribus sacerdotibus hanc facultatem habentibus indulgentiam plenariam in articulo mortis, quæ vulgo benedictio papalis dicitur ?

Utrum vi ejusdem resolutionis item prohibitum sit impertiri pluries infirmo in iisdem circumstantiis ac supra constituto, indulgentiam plenariam in articulo mortis a pluribus sacerdotibus hanc facultatem ex diverso capite habentibus, puta ratione aggregationis confraternitati sanctissimi Rosarii, sacri Scapularis de Monte Carmelo, etc ?

R. Affirmative ad utrumque.

Nous résumons en quelques lignes les décisions que nous venons de citer.

D'abord, on ne doit refuser le bienfait de l'indulgence plénière qu'à ceux qui auraient positivement refusé les secours de la religion. Cette indulgence peut être appliquée en même temps que l'on administre au malade les derniers sacrements. Son effet demeure suspendu jusqu'au moment de la mort, et subordonné aux

dispositions du mourant à ce moment. En aucun cas, et sous aucun prétexte, on ne peut l'appliquer plusieurs fois dans la même maladie, fût-ce à des titres divers. Enfin, on doit se servir, à peine de nullité, de la formule prescrite par Benoit XIV et le Rituel Romain. Dans le cas de nécessité, il faut au moins en dire les paroles essentielles. Sauf le cas de nécessité, on n'en peut rien retrancher, et il faut réciter le confiteor, alors même qu'on l'aurait déjà récité pour le viatique et l'extrême onction.

C'est le temps de dire un mot de l'indulgence plénière *personnelle in articulo mortis*. Il est difficile de compter aujourd'hui ceux qui possèdent une de ces photographies du Pape, portant au bas la formule suivante : " Très Saint Père, N... N... humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, implore la faveur de la bénédiction apostolique et de l'indulgence plénière in articulo mortis, pour lui-même et pour tous ses parents et alliés, jusqu'au troisième degré, en la forme ordinaire en usage dans l'Eglise. " Que signifient cette demande et le rescrit qui la suit ? Bien des personnes s'imaginent que c'est une concession qui leur est faite, au moment même où le rescrit est accordé, dont l'effet est sans doute réservé pour l'heure de leur mort, mais qui n'exige aucune autre condition, aucune autre application. C'est une erreur. Ces rescrits permettent seulement au porteur de demander à leur confesseur ou à leur curé l'indulgence que ces derniers n'auraient pu autrement leur donner. Il est donc évident que l'utilité de ces sortes de concessions a naturellement diminué, puisque presque tous les prêtres qui exercent le ministère aujourd'hui possèdent ces pouvoirs. Toutefois le sens de la concession ne saurait en être changé.

Pour être complet, nous ajouterons que les conditions requises de la part du malade pour gagner l'indulgence plénière *in articulo mortis*, se réduisent en définitive aux conditions ordinairement requises pour faire une mort chrétienne : ce sont la confession et la communion ; dans le cas d'impossibilité, la contrition intérieure suffit. Comme régulièrement un acte extérieur est exigé pour l'obtention des indulgences, l'Eglise demande, lorsque le mourant n'a pu faire ces actes extérieurs de la confession et de la communion, l'invocation du saint nom de Jésus. Poussant même jusqu'aux dernières limites sa condescendance, elle se contente d'une invocation mentale, lorsque le mourant ne peut prononcer des lèvres le nom du Sauveur. Ces conditions sont les mêmes, qu'il s'agisse d'indulgence donnée par délégation, ou d'indulgence personnelle.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

“ La Sacrée Congrégation des Rites a tenu au Vatican, le 17 décembre, une séance dite ordinaire.

“ Les EEmes cardinaux et les RRmes prélats et consultants de la Sacrée Congrégation ont été appelés à donner leur vote sur les causes suivantes :

“ Introduction de la cause de béatification du vénérable serviteur de Dieu Barthélemy Marie Dal Mont, prêtre du diocèse de Bologne ;

“ Réintégration du culte du vénérable Antoine-Marie Zaccaria, fondateur des clercs réguliers de Saint-Paul, dits Barnabites ;

“ Reprise de la cause pour la canonisation des bienheureux de La Salle et de Orozco.”

Un député ministériel de la Chambre d'Italie, a laissé voir que l'idée favorite des sectaires italiens est la fondation d'une église nationale asservie à l'Etat.

BRÉSIL

La séparation de l'Eglise et de l'Etat vient d'être décrétée par le gouvernement provisoire. On ajoute pour les naïfs, que la liberté de l'Eglise sera respectée. Le Brésil compte un archevêque et 11 évêques suffragants.

Les Souvenirs de saint François de Sales.

Nous trouvons dans l'*Univers* d'intéressants détails sur les lieux sanctifiés, à Annecy, par la présence de saint François de Sales. Après avoir parlé de l'Eglise de la Visitation qui va être prochainement restaurée, le chroniqueur ajoute : “ L'œuvre de réparation ne se bornera pas là. Mis en goût par ses premiers succès, le comité a résolu de rendre en même temps à la pieuse curiosité des pèlerins toutes les résidences occupées à Annecy par l'illustre docteur, et d'établir ainsi dans la ville comme une série de stations, où ils pourront suivre pas à pas sa trace bienfaisante. Il s'agit, notamment, de la maison Lambert, rue de l'Evêché, qui fut son premier palais épiscopal, de 1602 à 1610. C'est là, dans sa petite chambre de travail, que le saint a composé l'*Introduction à la vie dévote*. Sainte Chantal y a elle-même habité trois fois, avec Mme de Boissy, la mère du saint évêque. C'est dans la *salle*, après la sainte messe, le lundi de Pentecôte 1607, que, sortant de la chapelle, François eut avec elle cet entretien célèbre, où il lui dévoilà ses desseins pour la fondation de l'Ordre de la Visitation.

“ C'est de cette maison bénie que, le 6 juin 1619, les Mères de Chantal, Favre et de Bréchar d partirent pour commencer cette fondation à la *galerie*. Dans la même salle joignant à la chapelle, saint François et Marie-Aimée de Blonay virent les anges se joindre à eux, pendant qu'ils parlaient des joies et des grandeurs de la vocation des épouses de Jésus-Christ.

“ En second lieu, on livrera à la piété publique la belle maison de la rue Sainte-Claire, qui a conservé le nom d'ancien *évêché*. Cette imposante habitation de ville, à la vaste cour, aux grandes pièces voûtées, appartenait au président Favre, l'intime ami du saint. Il la mit à sa disposition lorsqu'il abandonna Annecy pour aller présider à Chambéry le Sénat de Savoie, et il voulut qu'il en fit sa résidence officielle. François y demeura depuis le mois de juillet 1610 jusqu'au jour de sa mort en 1622.

“ L'escalier, la galerie, l'antichambre, la salle à manger rappellent des faits charmants. La petite chambre à coucher vit le grand miracle du globe de feu descendant sur la tête de saint François en prière, le 25 mars 1615, à son retour de la prédication qui avait été faite en l'église collégiale de Notre-Dame, sur le mystère de ce jour.

“ Dans le cabinet de travail, le saint docteur a écrit le *Traité de l'amour de Dieu* et un grand nombre de ces lettres admirables qu'il dictait et écrivait, au dire des mémoires du temps, jusque bien avant dans la nuit. Que dire de la chapelle où il célébrait chaque jour le saint sacrifice, où il a guéri tant de malades, délivré tant de possédés ? ”

Ces deux maisons historiques sont également rachetées en partie, et l'heure viendra bientôt où elles le seront tout à fait.

PETITE CHRONIQUE

M. l'abbé Grenier est transféré du vicariat de St. Michel à celui de St. Georges de la Beauce, en remplacement de M. l'abbé Louis Belleau qui a obtenu un congé de repos.

M. l'abbé J. Guigras, ordonné récemment, est nommé vicaire à St. Aubert.

Les RR. PP. Rédemptoristes terminent aujourd'hui une retraite paroissiale, à St. Laurent, L. O.

En juin prochain on tiendra, à St. Roch de Québec, un bazar pour aider à la construction d'un externat qui coûtera environ \$15,000. Cette annexe occupera le terrain vacant qu'il y a au nord du couvent actuel, entre les rues St. François et du Roi.

Mgr Labelle est parti pour l'Europe où il séjournera jusqu'au printemps.

La paroisse de la Baie St. Paul se prépare à célébrer, dans quelques mois, les noces d'argent de son curé, M. l'abbé A. Fafard.

Les amis de M. l'abbé Gagné, actuellement à l'Hôpital Général de Québec, seront heureux d'apprendre qu'il se rétablit rapidement.

Le Cardinal Archevêque de Paris a ouvert une souscription pour l'érection d'un monument au cardinal Guibert dans la basilique du Vœu National.

On dit que le livre le plus cher du monde est la *Bible hébraïque* qui se trouve au Vatican. En 1512, les Juifs de Venise voulurent l'acheter du pape Jules II pour son poids en or. Elle pèse près de 325 livres, et aurait coûté 500,000 francs, si le Pape avait voulu la céder.

La nouvelle de la fondation à New-York d'une banque catholique sous le patronage du Pape, est un mensonge, de même que cette autre nouvelle qui annonce que la S. C. des Rites serait sur le point d'accorder à la maison Pustet, de Ratisbonne, le monopole des livres liturgiques pour toute l'Église.

Les souscriptions pour la basilique de Montmartre ont déjà atteint le chiffre de 22 millions de francs.

Le Centre Allemand a fait adopter la motion suivante :

“ Les élèves en théologie seront, sur leur demande, ajournés, en temps de paix, pendant leurs études, jusqu'au premier avril de la septième année de l'obligation militaire. S'ils ont reçu jusque-là le sous-diaconat, ils seront sur leur demande envoyés à la réserve et libérés des exercices.”

Cette motion équivaut dans la pratique à la liberté, ou à peu près

M de Bonnefon, auteur du livre intitulé: *Le Pape de demain*, mis à l'index, a fait sa soumission sans réserve.

Un collège catholique vient d'être fondé à Athènes, grâce au don magnifique de 40,000 francs de S. S. Léon XIII. Les classes seront faites par les professeurs de l'Université, et la direction a été confiée aux Oblats de S. François de Sales.

NECROLOGIE ECCLESIASTIQUE

DE L'ARCHIDIOÈSE DE QUÉBEC, POUR L'ANNÉE 1889.

	Age.	Date des décès.
MM. Paradis, P. F. X. Odilon, curé de St.		
Auselm.....	60	1 mars.
Aubert de Gaspé, Thomas.....	69	10 "
Dufour, Edouard, an. curé de S. Roch		
des Aulnets.....	75	19 "
Dionne, Pierre, an. curé de S. Alban.	63	30 "
Mgr Bolduc, J. B. Z., proc. de l'Archevêché.	71	8 mai.
MM. Naud, Jean, an. curé de S. Laurent, I.O.	88	27 août.
Beaumont, Chas, an. curé de l'Ange-		
Gardien.....	69	3 septembre.
Olivier, Louis, prêtre auxil. du Sémi-		
naire de Québec.....	30	14 octobre.
Guertin, Jean Noël, curé de S.		
Casimir.....	74	9 "
R. P. Saché, Louis Césaire, Jésuite.....	76	novembre.
M. l'abbé Patient, Henri, (1).....	78	4 décembre.

HISTOIRE D'UNE PERSECUTION, PAR LA SŒUR
MIECZYSLAWSKA, BASILIENNE

III

SÉJOUR A MIADZIOLY.—PRISON ET ÉVASION.

(1843-1845)

(Suite et fin.)

Nous profitâmes de ce moment de repos pour ôter nos fers et prendre la fuite de la manière suivante :

Pendant la nuit qui suivit le troisième jour de cette orgie, nous avons adossé au mur de notre prison un tronc d'arbre fort long, à l'aide duquel nous atteignîmes le haut de la muraille. Je montai la première, arrivée au sommet qui correspondait au troisième étage, je contemplai un instant la distance effrayante qui me séparait du sol. Je demandai encore une fois à Dieu si c'était sa volonté, et après avoir invoqué la très-sainte Trinité, en faisant le signe de la croix, je me précipitai au nom et à la garde de Dieu... Le Seigneur avait donné sa bénédiction et je tombai sur la neige sans me faire aucun mal.

(1) M. l'abbé Patient appartenait au diocèse de Versailles.

La Sœur Eusébie Wawrezcka me suivit de la même manière. Vint ensuite la Sœur Clothilde Komarska, qui avait eu un œil arraché à Polock ; la quatrième, Irène Pomarnacka, se fit attendre longtemps. L'inquiétude commençait à nous saisir ; mais enfin nous l'entendîmes en l'air prononcer ces paroles : " Loué soit le Seigneur ! " et elle tomba comme nous sur la neige. Elle se leva lestement et nous salua, vêtue d'un manteau qu'elle avait pris à un gardien russe ivre mort, pendant que nous l'attendions, effrayées de son retard.

Tout cela arriva vers minuit du 31 mars au 1er avril de l'année courante 1845.

Dieu l'a voulu ainsi.

Il prendra donc soin de nos pauvres Sœurs aveugles et infirmes que nous avons abandonnées sans les prévenir ; car si elles nous avaient demandé de rester avec elles, nous n'aurions pas eu le courage de les quitter, et cependant il a fallu fuir, Dieu l'a voulu.

Il m'a été dit que deux de nos Sœurs infirmes moururent peu de jours après et que toutes les autres furent placées dans un hôpital, après une longue résistance de la part de Siemaszko, qui ne voulait le permettre que si elles consentaient à communier une fois au moins de la main d'un pape schismatique. Ne pouvant pas l'obtenir de nos Sœurs, il exigea des gardiens de l'hôpital la promesse que jamais un prêtre catholique ne leur serait amené.

Après avoir secoué la neige qui nous couvrait nous allâmes sur les ruines d'une chapelle voisine réciter en commun les prières de la nuit ; nous nous embrassâmes en pleurant et nous nous séparâmes afin d'échapper plus facilement aux poursuites de la police, et pour que l'une d'entre nous au moins pût avoir le bonheur de parvenir jusqu'aux pieds du vicaire de Jésus Christ, et d'y déposer les gémissements d'un peuple martyrisé pour la foi, d'un peuple qui demande à grands cris le retour de ses prêtres, mourant dans les prisons, gelant dans les glaces de la Sibérie, et persécutés en haine de la Sainte Église romaine ; d'un peuple demandant à grands cris le rétablissement de ses sanctuaires détruits, ou ce qui est plus triste encore, profané par le schisme.

Après avoir erré pendant trois mois environ dans les forêts de la Lithuanie, souffrant du froid, de la faim et de la soif, espionnée poursuivie et toujours préservée de ces dangers par la divine Providence, j'ai traversé la Prusse, la France, et je suis arrivée à Rome, ou, par ordre exprès du Saint Père, je viens de faire le récit de tout ce que j'ai pu me rappeler des événements qui se sont passés pendant les sept années où nous avons eu le bonheur de souffrir pour la foi.

Je dois ajouter un mot sur notre respectable et chère Mère générale la princesse Euphrosyne Giedymin, descendante des grands ducs de Lithuanie. Sa piété, son esprit de pénitence et sa charité étaient exemplaires. Outre les grandes richesses qu'elle avait apportées à l'ordre de Saint-Basile, elle nourrissait tous les jours quarante pauvres à sa table. L'esprit de Dieu, dont elle était remplie, se manifestait dans toute sa conduite, et elle le communiquait à l'ordre entier confié à ses soins.

Lors de mon entrée en religion, il y a trente-huit ans, elle était déjà abbesse générale, et habitait Or-za, résidence ordinaire des supérieures générales.

Agée de plus de quatre-vingts ans lorsque la persécution commença à sévir, elle soutint et anima ses Sœurs par son exemple. Les tourments qu'on leur fit souffrir diminuèrent bientôt le nombre de ses filles. Envoyée en Sibérie avec celles que la mort avait épargnées, elle succomba pendant la route qu'elles faisaient à pied et enchaînées. C'est-elle sans doute qui, du Ciel, a obtenu par ses prières la grâce de la persévérance au corps entier de l'ordre des Basiliennes, persécuté sous le sceptre de l'empereur Nicolas. Les 245 religieuses qui composaient cet ordre ont toutes sans en excepter une seule, scellé de leur sang leur attachement inviolable à la foi et à l'Eglise, et leur fidélité à J. C. et à son Vicairo.

Dieu seul soit loué.

MAKRENA MIECZYLAWSKA.

Nous soussignés déclarons avoir lu la présente déposition de la Mère Macrine, écrite en sa présence, et nous certifions qu'elle est entièrement, et dans tous ses détails, conforme à ce que nous avons entendu de sa bouche.

S. Maximilien Ryllo, Recteur de la Propagande.

L'abbé Alexandre Jelowicki, Recteur de Saint-Claude.

L'abbé Aloys Lietner, élève en Thé de la Propagande.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOYRE-DAME DE LÉVIS

SPECIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN LIÈRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

ALLANT A L'EST. Lisez en descendant.				STATIONS.	ALLANT A L'OUEST. Lisez en montant.			
Dimanche seulement.		Tous les jours Dim excepté.			Tous les jours Dim. excepté.		Limanche seulement.	
Exp.	Exp.	Exp.	Exp.		Exp.	Exp.	Exp.	Exp.
P. M.	A. M.	P. M.	A. M.	Hedleyville	A. M.	P. M.	A. M.	P. M.
6.00	7.45	6.30	7.30	Beauport	6.30	4.15	7.15	5.15
6.05	7.50	6.35	7.35	Montmorency	6.20	4.05	7.05	5.05
6.20	8.02	6.50	7.47	L'Ange Gardien	6.07	3.50	6.52	4.50
6.35	8.20	7.05	8.05	Chateau Richer	5.50	3.35	6.35	4.35
6.45	8.40	7.25	8.25	Ste-Anne	5.30	3.20	6.15	4.20
7.15	9.00	7.45	8.45		5.15	3.00	6.00	4.00

DES TRAINS SPÉCIAUX POUR PELÉRINAGES CIRCULERONT TOUS LES DIMANCHES JUSQU'AU 1er OCTOBRE 1889.

DÉPART: Hedleyville 6.00 a.m. ARRIVÉE à Ste-Anne 7.15 a.m.
 " Ste-Anne 11.30 a.m. " Hedleyville 12.45 p.m.
 " Hedleyville 1.30 p.m. " Ste-Anne, 2.45 p.m.

Prix du passage aller et retour 1ère classe \$0.85, 2nde classe \$0.60.
 Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à
 G. S. CRESSMAN,

Gérant,

W. R. RUSSELL,

Surintendant.

VIGNOBLES CANADIENS

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.